

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions
collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000250-202

GAÉTAN BÉGIN
-et-
PIERRE BOLDUC

Demandeurs

c.

LA CORPORATION ARCHIÉPISCOPALE
CATHOLIQUE ROMAINE DE QUÉBEC
-et-
L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN
DE QUÉBEC

Défenderesses

RÉPONSE

En réponse à la demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentants, les défenderesses **LA CORPORATION ARCHIÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE QUÉBEC** et **L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE QUÉBEC**, par l'entremise de leurs avocats, avisent les demandeurs de leur intention, soit :

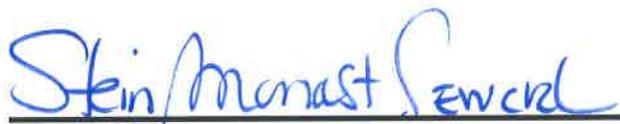
- de négocier avec la partie demanderesse, afin de convenir d'un règlement du litige mutuellement satisfaisant;
- de proposer une médiation conduite par un médiateur choisi par les parties, afin de les aider à dialoguer, à clarifier leurs points de vue, à cerner leur différend, à identifier leurs besoins et leurs intérêts, à explorer des solutions et à parvenir, s'il y a lieu, à une entente mutuellement satisfaisante pour régler le litige;
- de contester la demande et, dans les cas requis par le Code de procédure civile, d'établir à cette fin, en coopération avec la partie demanderesse, le protocole qui régira le déroulement de l'instance;



- de proposer la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable présidée par un juge, afin d'aider les parties à communiquer en vue de mieux comprendre et évaluer leurs besoins, intérêts et positions et à explorer des solutions pouvant conduire à une entente mutuellement satisfaisante pour régler le litige;
- de réserver tous ses droits, y compris le droit de contester la compétence de cette cour.

Elles avisent également les demandeurs qu'elles sont représentées par les avocats soussignés, en la présente instance, sous toutes réserves que de droit.

Québec, le 11 septembre 2020



STEIN MONAST S.E.N.C.R.L.

Me Catherine Cloutier

70, Dalhousie, bureau 300

Québec (Québec) G1K 4B2

Téléphone : (418) 640-4424

Télécopieur : (418) 523-5391

Courriel : catherine.cloutier@steinmonast.ca

Notification : notification@steinmonast.ca

Avocats des défenderesses



Cour supérieure (Chambre des actions collectives)
Province de Québec
District DE QUÉBEC
No: 200-06-000250-202

GAÉTAN BÉGIN
-et-
PIERRE BOLDUC

Demandeurs

c.

LA CORPORATION ARCHIÉPISCOPALE CATHOLIQUE
ROMAINE DE QUÉBEC
-et-
L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE QUÉBEC

Défenderesses

RÉPONSE

BS 2307

n/d: 1060860
casier no 14 – catherine.cloutier@steinmonast.ca
Me Catherine Cloutier – 418-640-4424
Notification : notification@steinmonast.ca



Stein Monast

S.E.N.C.R.L. **AVOCATS**

Édifice Stein Monast
70, rue Dalhousie
Bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
CANADA

Téléphone : 418.529.6531
Télécopieur : 418.523.5391
notification@steinmonast.ca